

CAHIER D'ACTEUR



France Agrivoltaïsme est la 1^{ère} association dédiée à l'agrivoltaïsme en France. Elle soutient, défend et promeut un agrivoltaïsme équitable et responsable. Elle a vocation à rassembler et à susciter un dialogue entre tous les acteurs de la filière : agriculteurs, énergéticiens, pouvoirs publics, chercheurs et investisseurs. France Agrivoltaïsme a été moteur dans la création du 1^{er} label Agrivoltaïque en France publié par AFNOR Certification.

Contact

*Stéphanie-Anne PINET
Déléguée Générale
12, rue Vivienne
75002 PARIS
Tél : +33.6 25 76 68 40
Stephanie-
anne.pinet@france-
agrivoltaïsme.org
www.france-
agrivoltaïsme.org*

Principes d'une brique agrivoltaïque équitable et responsable

Dans le cadre du projet Horizeo, compte-tenu de son champ de compétence, France Agrivoltaïsme s'est spécifiquement intéressée à la brique agrivoltaïque, que l'association aborde avec intérêt et vigilance.

Intérêt car nous voyons en cette brique une nouvelle opportunité de démontrer les bénéfices que peut apporter l'agrivoltaïsme à l'agriculture, notamment en termes de reconquête des terres agricoles, de circuits courts alimentaires, d'agriculture durable, responsable et résiliente. Une voie nouvelle, à la croisée des enjeux agricoles, climatiques et énergétiques, qui pourrait attirer les jeunes générations à l'heure où le recensement agricole décennale montre une perte de 100 000 agriculteurs en 10 ans en France métropolitaine.

Mais à ce stade, tout reste à construire sur des terres dont il faudra bien mesurer le potentiel agricole. C'est pourquoi nous voulons rappeler les grands principes d'une vision agrivoltaïque équitable et responsable. Placer la technologie au service du projet agricole et l'agriculteur au cœur du projet agrivoltaïque, élaborer un modèle économique équilibré, tenir compte de l'écosystème environnemental, choisir la bonne taille de parcelles, ou encore concerter nous semblent constituer les bases d'un projet agrivoltaïque qui pourrait être une belle opportunité pour la Région Nouvelle Aquitaine, particulièrement touchée par les effets du réchauffement climatique. Pour conforter ses intentions et marquer l'exemplarité de ce projet agrivoltaïque, Horizeo pourrait solliciter le 1^{er} Label agrivoltaïque AFNOR Certification.

Introduction

France Agrivoltaïsme remercie la Commission Nationale du Débat Public de l'avoir sollicitée pour apporter son expertise sur le projet HORIZEO.

Ce projet s'articule essentiellement autour d'un parc photovoltaïque au sol d'environ 1 000 ha, d'un centre de données, d'un pôle de batteries de stockage d'électricité, d'un électrolyseur permettant de produire de l'hydrogène et d'une petite (10 à 25 ha) surface dédiée à l'agrivoltaïsme. France Agrivoltaïsme entend limiter sa contribution à la partie qui relève de son champ de compétence, à savoir la brique agrivoltaïque.

Avant tout, il est nécessaire de rappeler les définitions de l'agrivoltaïsme actuellement proposées par différents organismes parmi ceux qui travaillent à poser le cadre de cette filière en plein essor. Ces définitions ont pour point commun de donner la primauté au projet agricole.

Définitions actuelles de l'Agrivoltaïsme

France Agrivoltaïsme

L'agrivoltaïsme recoupe l'ensemble des techniques utilisant tout outil de protection et de régulation agro-climatique d'activités agricoles, qui produit à titre secondaire de l'électricité photovoltaïque.

Commission de Régulation de l'Énergie (AO PPE2 PV Innovant)

Les installations agrivoltaïques sont des installations permettant de coupler de façon innovante une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une synergie de fonctionnement démontrable. Dans ce cas, les installations doivent répondre à un besoin agricole, détaillé dans le mémoire technique, en y répondant par un service explicite et en étant conçues de manière à optimiser les productions agricole et électrique.

La Plateforme Verte

Couplage de deux productions solaire et agricole sur une même emprise foncière, par lequel la première peut apporter à la seconde un maintien de sa valeur économique spécifique (agricole) à partir d'un état de référence validé par un expert agréé.

CE QUE PROPOSE HORIZEO

Dans le cadre de ce débat public, la brique agrivoltaïque d'Horizeo est ainsi exposée : « une surface de 10 à 25 ha serait dédiée à la production agricole sous les panneaux photovoltaïques. Cette production aurait vocation à alimenter les restaurants scolaires de la commune de Saucats (voire au-delà) en fruits et légumes en circuits courts. Cette partie du projet pourrait s'intégrer dans le Programme Alimentaire Territorial. »

Au titre des synergies inter-briques le projet Horizeo indique que la partie agrivoltaïque pourrait bénéficier d'une part de l'eau non utilisée issue de la brique « Electrolyseur » et d'autre part de la chaleur fatale produite par la brique « Centre de données ».

Enfin, dans l'animation proposée par la Commission Nationale du Débat Public comme dans certains débats, cette brique est qualifiée d'« expérimentale ».

DE BONNES INTENTIONS PARTAGEES

Un projet de reconquêtes de terres agricoles pour alimenter des circuits courts appelle un avis favorable puisqu'il s'inscrit pleinement dans la doctrine de préservation des terres agricoles nourricières et de défense de l'environnement portée par France Agrivoltaïsme. Il conviendra cependant de mesurer le potentiel agricole réel des terrains.

Un système de protection des cultures contre les aléas climatiques

Région d'implantation du projet Horizeo, la Nouvelle Aquitaine est particulièrement exposée aux effets du réchauffement climatique. Il apparaît donc indispensable d'anticiper les conséquences désastreuses des sécheresses, du

gel et de la grêle sur les futures cultures. Des solutions agrivoltaïques permettent aujourd'hui d'en limiter les effets. En cela, l'agrivoltaïsme a toute sa place dans le projet Horizeo pour autant que le potentiel agricole des terres ciblées soit avéré et qu'il soit déployé dans un sens équitable et responsable.

Une contribution à la production d'énergie décarbonée

L'ambition de la PPE en matière d'Énergies renouvelables et particulièrement de photovoltaïque nécessite d'engager de nouveaux projets pour contribuer à la décarbonisation de notre énergie. La brique agrivoltaïque d'Horizeo participerait positivement de cet objectif.

Une volonté de mutualiser les équipements

Il apparaîtrait en effet pertinent d'étudier les synergies possibles avec les autres équipements envisagés au regard des contraintes techniques des équipements agrivoltaïques, notamment sur les questions de chaleur et d'eau.

UN PROJET QUI RESTE A CONSTRUIRE

Création d'un projet agricole innovant et responsable, protection des cultures, traçabilité alimentaire, bilan carbone limité, les ingrédients d'une recette vertueuse sont posés. Pour autant, cette brique agrivoltaïque reste largement à préciser. C'est pourquoi France Agrivoltaïsme veut ici rappeler les principes d'un agrivoltaïsme équitable et responsable.

LES PRINCIPES D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE DURABLE ET RESPONSABLE

Le projet agricole doit être central

Un projet au service de l'exploitation agricole et non l'inverse

Dans la perspective de cultures maraichères, le choix par Horizeo d'une brique agrivoltaïque répondrait effectivement au besoin de protection contre les effets du changement climatique qui affectent régulièrement la Nouvelle Aquitaine. Au

sein de cette brique, il conviendrait de vérifier que les panneaux seront bien là pour protéger les cultures et non pas les cultures pour justifier les panneaux. Intégrer dans la gouvernance une ou des parties prenantes agricoles tierces permettrait d'assurer la pérennité de cette priorité agricole et de maintenir la synergie entre les deux productions.

L'agriculteur doit être au cœur du projet, étroitement associé à sa gouvernance à chaque étape

La particularité de l'agrivoltaïsme étant de combiner deux productions sur une même surface, il faut s'assurer d'une implication équilibrée des deux acteurs, de la conception à l'exploitation. En plus d'apporter son expertise des contraintes techniques liées au projet agricole, l'agriculteur doit être partie prenante de la définition du projet agrivoltaïque, du choix de la technologie, du design, de la durabilité du projet...

Un modèle économique gagnant-gagnant

De même, le modèle économique doit s'établir dans un équilibre gagnant-gagnant, sans déstabiliser le modèle économique agricole. Cela implique une réflexion sur la façon d'associer les agriculteurs dans la génération de valeur électrique, dans une logique de convergence d'intérêt.

Une belle opportunité d'étude pour l'agrivoltaïsme

Dans sa présentation animée du projet Horizeo, la Commission Nationale du Débat Public évoque le caractère expérimental de la brique agrivoltaïque. Tout projet agrivoltaïque nécessite de s'inscrire sur le long terme pour produire des données fiables.

Mise en place d'une zone témoin

La mise en place d'une zone Témoin, conduite dans des conditions similaires hors structure agrivoltaïque permet d'accumuler un retour d'expérience pour évaluer les bénéfices apportés par la structure agrivoltaïque.

Etude des résultats par un acteur tiers

Il est également nécessaire de s'interroger sur les modalités, les critères et le calendrier d'évaluation des performances des exploitations agrivoltaïques et de leurs zones témoins. Il est souhaitable de faire appel à un organisme de suivi indépendant reconnu comme les Chambres d'Agriculture.

Des points de vigilance nécessaires

Limiter le risque d'inflation du foncier

Certains retours d'expérience montrent que des loyers trop élevés peuvent venir déstabiliser le marché foncier et entraîner, à terme, des problèmes de transmission des exploitations. Il est primordial de veiller à ne pas encourager ce phénomène. Une approche responsable suggérerait que les loyers versés par le producteur d'électricité à destination du propriétaire foncier restent comparables aux fermages pratiqués dans la région, quitte à trouver s'il en était besoin, d'autres modes d'association du propriétaire et surtout de l'exploitant agricole à la valeur économique du projet.

Tenir compte de l'écosystème environnemental

Le projet Horizeo est emblématique de par sa taille et la brique agrivoltaïque très limitée par rapport à l'ensemble du projet. Il conviendrait donc d'intégrer l'impact du potentiel écologique et agronomique des sols comme de la biodiversité dans l'étude environnementale globale. Anticiper la réversibilité de l'installation dans des conditions favorables à une poursuite ultérieure de l'exploitation agricole est un principe incontournable. Il faut tenir compte de l'impact paysager.

Choisir les bonnes tailles de parcelles

Pour bénéficier à la fois à l'environnement, aux agriculteurs et à la terre, la brique agrivoltaïque

d'Horizeo doit proposer un projet à taille humaine qui devra être pensé dans un mode de circuits courts, dans une diversité des cultures pérennes et maraîchères et une diversité des modes de conduite.

Concerter

Au-delà des concertations réglementaires imposées par l'ampleur de certains projets, la question de l'acceptabilité sociale est primordiale. Communiquer auprès des collectivités, des associations, des citoyens, des voisins sur les bénéfices de l'agrivoltaïsme en matière de protection des cultures et de lutte contre le réchauffement climatique, écouter les avis de chacun et expliquer l'approche responsable et respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, des paysages, constituent de véritables outils d'acceptation d'un projet agrivoltaïque.

UN LABEL POUR UN PROJET EXEMPLAIRE

L'agrivoltaïsme en tant qu'outil au service de l'agriculture est une filière en plein essor. Un cadre et des référentiels sont donc nécessaires, notamment pour garantir la prise en compte prioritaire des besoins de l'exploitation agricole sur ceux de l'exploitation énergétique. A cet effet, AFNOR Certification vient de publier le 1^{er} Label Agrivoltaïque de Classe A sur Culture. Ce référentiel inscrit la filière dans une perspective durable, éthique et responsable, à la croisée des enjeux agricoles, climatiques et énergétique. Pour marquer son exemplarité, la brique agrivoltaïque d'Horizeo pourrait solliciter ce label dès sa phase de conception.